



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

03 JUILLET 2017

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 21 juin 2017
Date d'affichage : 13 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, et le trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER - C. LOUVIOT - J. PAOLI – B. PY - T. SEGUIN adjoints. D. CHARMY - S. COLLILIEUX – M. HEQUET - C. HOTTINGER - A. IPPONICH – C. LAMBOLEY - P. PARISOT – A. SEGUIN - M. SEGURA - C. WURTHELE

Pouvoirs Mme C. AUGÉY a donné pouvoir à J. PAOLI – S. DUJIN a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – A. GAVORY a donné pouvoir à T. SEGUIN – M. PELTIER a donné pouvoir à P. PARISOT – L. PHILIPPE a donné pouvoir à B.PY – F. LUPFER a donné pouvoir à M. JACOBBERGER

Excusé : J.C. DEMENUS

Absents : MM. Mme H. GUIOT – N. HORIOT – T. SCHLUMBERGER – E. WROBEL



M. Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.



Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire a donné lecture des remerciements reçus à la mairie suite à l'envoi des cartes de condoléances aux familles :

Tourdot – Jurot/Maumy – Cardot et Couterut

et suite au prêt de salles par :

- la famille NGUYEN VAN KANG pour un vin d'honneur suite aux décès de leur fils Rudi

- l'association des Communes Forestières de Haute-Saône pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour leur formation « travaux sylvicoles et équipement en forêt ».

A l'ordre du jour :

- *Convention classe passerelle,*
- *Approbation de l'étude « importance des plans d'eau »,*
- *Création de poste au 01 août 2017 suite à avancement de grade,*
- *Fixation du tarif de livres à vendre à la Maison de la Négritude,*
- *Fixation de tarif – charges électricité – fête patronale,*
- *Cession du bâtiment CMS au Département,*
- *Demande de fonds de concours à la CCRC pour les travaux de voirie devant le périscolaire,*
- *Rapport d'activité du SIED 70,*
- *Subventions automatiques.*



CONVENTION CLASSE PASSERELLE

Préambule : afin de pouvoir assurer l'accueil et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle du centre, l'académie et la ville de Champagny ont décidé de mettre en place un dispositif partenarial : l'ouverture d'une classe passerelle.

Monsieur Thierry SEGUIN en charge des affaires scolaires indique que l'ouverture d'une telle structure répond à une volonté des élus et des enseignants de proposer aux familles un accueil très personnalisé des enfants, le matin seulement.

Un contrat fixant les modalités de fonctionnement de la classe, sera proposé aux parents intéressés.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention remis préalablement à chaque membre, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec l'académie.



APPROBATION DE L'ETUDE

« Evaluation environnementale et paysagère des étangs de la commune de Champagney »

Préambule : Monsieur Delplanque géomètre a expliqué au conseil municipal que depuis son classement en zone de montagne en juillet 2016, des dispositions spécifiques en matière d'urbanisme doivent être respectées dans la commune et plus particulièrement en ce qui concerne les développements à proximité de plans d'eau.

Champagney en compte plus d'une centaine, répartis en zone naturelle mais aussi en zone urbaine, ce qui représente une contrainte considérable pour le développement de la commune.

L'article L 122-12 du code de l'urbanisme précise que certains plans d'eau peuvent être exclus de la réglementation d'inconstructibilité des 300 mètres des rives.

Le cabinet Delplanque a été dûment missionné pour réaliser une étude permettant d'identifier les plans d'eau de faible importance, repérer, hiérarchiser et traiter les cas particuliers en vue d'une demande de dérogation auprès de la commission départementale de la nature des sites et des paysages CDNPS.

Le conseil municipal :

- après avoir entendu l'exposé de son rapporteur circonstancié et détaillé,

- * approuve à l'unanimité l'étude remise préalablement à chaque conseiller, qui sera soumise pour avis de la CDNPS pour validation et obtention d'une dérogation à la loi montagne pour construire à moins de 300 mètres des rives et dans les zones à urbaniser prévues.



CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Vu le CGCT,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 26 octobre 2007 portant fixation des ratios d'avancement de grade,

Vu le tableau annuel d'avancement établi au titre de 2017 après avis de la commission paritaire de catégorie C,

Vu le budget communal,

Le conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

Décide à l'unanimité, la création à compter du 01 août 2017,

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Etant précisé que les conditions de qualifications sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.



FIXATION DU TARIF DE LIVRES A VENDRE A LA MAISON DE LA NEGRITUDE

La Maison de la Négritude propose dans sa petite boutique, divers objets, cartes postales, livres aux visiteurs très demandeurs.

Il est proposé au conseil municipal d'enrichir la collection de livres et de fixer le prix de vente.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- fixe à 12,50 € le prix de vente du livre intitulé « un air de liberté à Congo Square »,
- 11 € le prix du livre intitulé « l'esclavage » de G. Gauvin



FIXATION DE TARIF – charges électricité – FÊTE PATRONALE

Monsieur Jacobberger expose au conseil que dans le cadre des animations de la cité il a demandé un branchement provisoire sur la place déjà équipée de coffrets électriques pour permettre le bon déroulement des festivités du 14 juillet.

Il précise qu'il a pu bénéficier d'un tarif intéressant pour la commune ce qui permettra aux artisans forains de ne pas solliciter de branchement de leur côté, le contrat de la mairie couvrant jusqu'après la fête patronale.

La commission fêtes s'est réunie le 20 juin et a évoqué la possibilité de demander une participation financière aux forains, calculée en fonction de l'importance et du nombre de leurs manèges.

Le conseil, après discussion et échanges de vues, sur proposition de Monsieur Jacobberger, par 21 oui 1 contre (M. Charmy qui déplore les nuisances sonores dans le secteur de la place et alentours) :

- fixe à 3 € /jour le tarif « petit manège »,
- fixe à 9 € /jour le tarif « gros manège ».



CESSION DE BÂTIMENT

Vu la délibération du 05/01/2017 relative à une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département de la Haute-Saône et la commune de Champagney pour le réaménagement du bâtiment mairie.

Préambule : La commune met actuellement à disposition du Département l'aile gauche de la mairie, à usage de bureaux, pour les besoins du centre médico-social.

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la refonte de l'organisation des CMS, il est nécessaire pour le Département de disposer d'un espace complémentaire, afin de permettre l'accueil de personnels supplémentaires.

Elle précise que, compte tenu d'un espace de 400 m² au sein de la mairie, inutilisé et compatible avec les besoins du CMS il est proposé d'affecter cette emprise au profit des services départementaux et de céder des locaux occupés par le CMS au profit du Département.

Le conseil municipal, après discussion et échange de vues, à l'unanimité :

- accepte la cession du bâtiment occupé par le CMS sis aile gauche de l'école du centre Place Charles de Gaulle au prix de 1 € les frais en résultant (document d'arpentage, fais d'acte) restant à la charge du Département de la Haute-Saône,
- en contrepartie, le Département participe à la réhabilitation et à la mise en accessibilité du bâtiment au prorata des surfaces occupées, soit 586 000 € H.T., étant précisé que ce montant sera révisé en fonction du coût final des études et des travaux,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente en la forme administrative et tous documents annexes.



**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA CCRC
AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU CENTRE PÉRISCOLAIRE**

Les travaux de sécurisation des abords du centre périscolaire inscrits au budget primitif 2017 vont intervenir avant la rentrée scolaire.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avancement de la procédure d'appel d'offre et des dossiers de demande de subventions formulés au titre de la DETR et du Département, à l'unanimité :

- sollicite de la CCRC une participation financière de 10 000 €.
- autorise le maire à signer tout document à intervenir.



APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SIED 70

Chaque année la commune doit prendre connaissance du rapport d'activité du SIED.

Une note synthétique avait été communiquée au conseil municipal préalablement à la tenue de la réunion.

Celle-ci retrace les temps forts qui ont marqué l'année 2016, tels que :

- programmation de 45 bornes de recharge pour les véhicules électriques dans le département de la Haute-Saône,
- poursuite de travaux sur le réseau de distribution d'électricité,
- accompagnement dans les études et en phase opérationnelle, 1 commune et 1 SIG pour la réalisation de chaufferie

bois,

- conseils en énergie partagés,
- intervention dans différentes manifestations sur le thème des énergies renouvelables, valorisation du bois-énergie avec visites de sites de production d'énergie.

Le conseil municipal à l'unanimité reconnaît avoir pris connaissance du rapport annuel établi par le SIED pour l'année 2016, conformément à l'article 2224-5 du CGCT.



SUBVENTIONS AUTOMATIQUES 2017

Le conseil municipal,

- après avoir pris connaissance du tableau des subventions à verser aux associations (ni sportives, ni culturelles qui feront l'objet d'une prochaine répartition)
- décide d'accorder à l'unanimité au titre de l'exercice 2017 les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2017
Amicale du personnel	4700,00
Addim	92,00
Transhepathes	30,00
Adot	30,00
AFM Haute-Saône	30,00
Cancer	30,00
Adapei	30,00
Mucoviscidose	30,00
V. Hauy	30,00
Nafsep	30,00
Prévention routière	33,00
Croix rouge	122,00
ADMR	763,00
ELIAD	237,00
Abstinence et fraternité	84,00
Donneurs de sang	84,00
Vie libre	84,00
Veuves civiles	260,00
Restos du Cœur	153,00
Secours catholique	763,00
Route des Abolitions	2000,00
Délégués éducation nationale	75,00
Cheveux d'argent	80,00
France Alzheimer	30,00
Mistigrif	30,00
Sous/TOTAL	9 830,00 €

Prend acte que la dépense sera imputée à l'article 6574.

Pour information :

Par délibération du 29/05/2017, le conseil municipal a accepté de rembourser une concession au cimetière. Pour information un transfert de crédit a été fait du compte 6282 frais de gardiennage vers le compte 673 titre annulé exercice antérieur pour un total de 200 €.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20 heures 35**

**Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE**